

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DECISIONS DU MAIRE

**Nombre de membres :**

- Afférents au Conseil Municipal : 19
- En exercice : 19
- Ont pris part à la délibération : 14

**Date de la Convocation :** 2 avril 2012

**1<sup>re</sup> DELIBERATION**  
**SEANCE DU 10 AVRIL 2012**

**Nature de l'acte :**  
**2.2 Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols**

L'an deux mille douze et le mardi dix avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alexandre PISSAS, Maire.

Membres présents : Alexandre PISSAS – Alain AUDIBERT - - Magali NIZIER – Philippe PAILHON – Myriam CHALAN – Pascale ALAUZEN - Denis BARETTINI – Christiane DIAGNE – Stéphanie FAURE – Véronique GAY – Jean-François MAZZOLENI – Jérôme TALON – Nancy ZAMORA.

Représentés avec Procurations : Jean-Denis KLEIN - Joséphine ARNAUD - Albin MOURGUES - Philippe BARBOT- Bernard SAUZE

Absents : Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Alexandre PISSAS

**OBJET : APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet de plan local d'urbanisme (PLU) a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe, et présente le projet de plan local d'urbanisme, les avis émis par les personnes publiques associées ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur.

Vu le code de l'Urbanisme,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 1<sup>er</sup> février 2007 prescrivant l'élaboration du plan local d'Urbanisme (PLU),

Vu le débat du conseil municipal sur les orientations du PADD en date du 11 juin 2009,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 23 juin 2011 arrêtant le projet de plan local d'urbanisme,

Vu l'arrêté municipal en date du 21 octobre 2011 prescrivant l'enquête publique relative au plan local d'urbanisme,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 23 décembre 2011,

Vu le projet de plan local d'urbanisme qui comprend un rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable, le règlement et les annexes,

Considérant que les remarques des PPA et les résultats de ladite enquête justifient quelques modifications mineures qui ont été apportées au présent projet du plan local d'urbanisme,

Considérant que le champ d'application du droit de préemption urbain (DPU) est redéfini et qu'il s'applique aux zones urbaines (U) et à urbaniser (AU),

Considérant que le plan local d'urbanisme tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L.123-10 du code de l'urbanisme,

Considérant que sur demande du Maire les conseillers qui pourraient être concernés personnellement par l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ne prendront pas part au vote.

Considérant que seuls, les conseillers présents et représentés prendront part au vote.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DEDICE, à l'unanimité moins une abstention :

- D'approuver le plan local d'urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 123-24 et R 123-35 du code de l'urbanisme, d'un affichage durant un mois et d'une mention dans un journal.
- Dit que la présente délibération sera exécutoire :
  - dès réception par le préfet.
- Après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité, la date à prendre en compte pour l'affichage est celle du premier jour où il est effectué.

Conformément à l'article L. 123-10 du code de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public en mairie de TRESQUES aux heures d'ouverture du secrétariat ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires.

Certifiée exécutoire les jours, mois et an que dessus.

Reçue en Préfecture

Le

Publiée ou notifiée  
le

Alexandre PISSAS

MAIRE DE TRESQUES

